

LA LETTRE DE L'ESPER N°28 – Mai 2013



EDITORIAL

Par Roland Berthilier, Président

A l'occasion des assises de l'entrepreneuriat du 29 avril 2013, le Président de la République annonçait devant les employeurs trois axes principaux en faveur des entreprises de notre pays : « Stimuler l'esprit d'entreprise et mobiliser tous les talents », « Aider les entreprises à se développer » et « Reconnaître la prise de risque de l'investissement au service de l'emploi ».

Une des mesures de ces trois axes a fait l'objet de beaucoup de satisfaction du côté des employeurs, et de réactions contrastées, notamment dans le monde enseignant et plus particulièrement chez les enseignants de SES : « La formalisation d'un programme éducatif sur l'esprit d'initiative et l'innovation dans le secondaire (de la sixième à la terminale) et dans l'enseignement supérieur ».

Je souhaite ici revenir non pas sur le contenu de la proposition du Président de La République dont les contours ne sont pas connus, mais joindre mon point de vue à ceux exprimés par Philippe Wattrelot, Président du CRAP-Cahiers Pédagogiques, association adhérente de L'ESPER et de Philippe Frémaux, publié sur le site d'Alternatives Économiques.

Comme nous l'avons déjà dit s'agissant de la morale laïque, nous ne pensons pas qu'elle s'enseigne au sens où elle serait une discipline à l'École, nous ne pensons pas non plus, comme Philippe Watrelot, qu'« aimer l'entreprise » est une connaissance ou un savoir.

Nous pourrions d'ailleurs ajouter, si nous allions plus loin que le fait d'entreprendre n'est pas l'alpha et l'oméga d'une entreprise, encore moins d'une politique économique. Nous faisons partie de ceux qui considèrent que l'économie, l'entreprise, est un fait social, et comme tout fait social, il doit être étudié, appréhendé à l'École. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut accroître, de la maternelle à l'université, la culture économique en direction des jeunes générations. Nous souhaitons, le faire, notamment en signant prochainement notre accord-cadre de coopération pour l'éducation à l'économie sociale et solidaire, où nous indiquons d'ailleurs que l'ESS se « vit plus qu'elle n'a à faire l'objet d'une discipline ».

J'ai entendu les représentants des employeurs se satisfaire d'un programme dédié à l'entrepreneuriat. J'attire toutefois l'attention sur le fait que l'entrepreneuriat n'est pas seulement le choix d'une personne qui, à un instant T, a fait le choix d'une prise de risque personnelle. Entreprendre, c'est pour nous, dans l'ESS notamment, le choix d'un projet collectif désintéressé. En ce sens, au bénéfice de l'intérêt général, de l'intérêt collectif, les structures de L'ESS font un choix prudentiel plutôt que celui du risque. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si les structures de l'ESS ont mieux résisté à la crise que celles basées sur le capital et le risque.

Nous le voyons donc, entreprendre peut être polysémique, il ne saurait y avoir une seule vision de l'entreprise. Nous disons que sensibiliser à l'ESS c'est sensibiliser à l'entrepreneuriat différemment, mais ce doit être aussi l'inverse. Notamment avec la signature de notre accord-cadre, L'ESPER et ses organisations y sont prêts.

ACTUALITÉS DE L'ESPER

Référencement des supports pédagogiques des moyens de sensibilisation des jeunes à l'ESS :

La boîte à outils de sensibilisation des jeunes à l'ESS, lancée par le programme Jeun'ess, en partenariat avec le CNCRESS et L'ESPER, se donne pour objectifs de partager et de développer les outils de sensibilisation à l'ESS (vidéos, sites, kits pédagogiques, diaporama etc). C'est l'occasion pour nous tous de mutualiser nos outils afin de mieux répondre au défi d'éducation des jeunes à l'ESS, c'est pourquoi nous vous invitons à partager les vôtres sur :

Plus d'info sur le site www.jeun-ess.fr/boite-a-outils

Le Forum Jeun'ESS « Accélérateur d'emploi pour les jeunes »

Le jeudi 13 juin prochain, de 10h à 18h, à Paris au CIDJ (101 quai Branly 75015).



Cet événement, organisé par le programme Jeun'ESS et le CIDJ, aura pour objectif de mettre en lien des jeunes de 16 à 30 ans avec des recruteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, autour d'offres de recrutement concrètes (emplois dont emplois d'avenir, alternance, stages).

L'ESPER sera présente le 13 juin sur le forum, pour échanger, auprès des jeunes, sur des opportunités de recrutement préalablement sélectionnées, et vous invite, à participer vous aussi, à cet événement.

La Maif et la MGEN, parties prenantes du programmes y tiendront. A cette occasion le Ministre de l'éducation nationale, le Ministre délégué à l'ESS et le président de l'ESPER, signeront un accord cadres pour favoriser l'éducation à l'ESS à 11h30.

Plus d'info sur le site <http://forumjeun-ess.fr>

http://forumjeun-ess.fr/?page_id=2

ACTUALITÉS DES MEMBRES



L'APAJH mobilise son réseau autour de l'accessibilité universelle

Le mouvement APAJH souhaite faire progresser le dossier de l'accessibilité universelle : l'accès à tout, pour tous. Depuis fin 2012, il ainsi a mobilisé son réseau de militants à travers ses 90 associations départementales. Celles-ci ont ainsi organisé des réunions, internes ou publiques, mêlant à la réflexion personnes en situation de handicap, militants, professionnels, familles, adhérents, experts et toute personne intéressée. Ces véritables états généraux de l'accessibilité universelle se poursuivent actuellement au niveau régional. A l'issue de ces réunions, un rapport d'étape sera présenté et débattu lors du congrès du Mans en juin prochain. Le texte définitif devrait être adopté au congrès de 2014.

La conception d'accessibilité de l'APAJH ne fait pas qu'interroger l'ensemble des handicaps. Elle dépasse le prisme physique de l'accessibilité, prend en compte l'ensemble de la chaîne de déplacements, mais va encore au-delà. L'accessibilité universelle, pour l'APAJH, ce n'est pas seulement l'accès aux transports et au cadre bâti. C'est aussi l'accès à l'École, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, l'accès aux soins, l'accès à une vie intime ou l'accès aux pratiques culturelles et sportives, avec tous et pour tous. C'est l'inscription du caractère transversal du handicap dans le développement et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté. C'est une société qui s'adapte à tous.

Inauguration de nouveaux locaux APAJH en Ardèche

Le 10 avril 2013 dernier, les nouveaux locaux destinés au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ainsi qu'au Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), implantés à Tournon-sur-Rhône ont été inaugurés par le Président de la Fédération. Le CAMSP accueille des jeunes enfants de 0 à 6 ans présentant des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuromoteurs ou intellectuels. Le CMPP, lui, s'occupe d'enfants et d'adolescents de 3 à 20 ans porteurs de troubles psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, de difficultés d'apprentissage, ou de comportement, ainsi que de troubles du développement. Le Groupement des Associations Laïques de Tournon et sa Région (GALTR), auparavant gestionnaire de ces structures, s'est rapproché de l'APAJH de l'Ardèche pour deux raisons essentielles : pour développer l'accessibilité des deux établissements et s'appuyer sur l'expertise de l'APAJH.

Les Trophées des Têtes Vertes : édition 2013



Les Trophées des Têtes Vertes sont ouverts aux enseignants ayant réalisé, dans l'année, des activités pédagogiques d'éducation au développement durable avec leurs élèves. Pour s'inscrire, rendez-vous jusqu'au 12 juin 2013 sur <http://trophees.tetes-vertes.fr>

Les Trophées des Têtes Vertes ont été créés lors du lancement du site www.edd-primaire.fr, un site de ressources pédagogiques d'éducation au développement durable pour le primaire soutenu par la CASDEN. Edité par Terra Project et créé par des enseignants, ce site contient plus de 300 ressources pédagogiques sous forme d'ateliers, de savoirs, d'exercices, de médias, de fiches pédagogiques et de corrigés. La première thématique abordée concerne l'eau, d'autres sont à venir comme l'énergie, ou encore la biodiversité.

Plus d'infos sur le site <http://trophees.tetes-vertes.fr>



L'assemblée générale des CMR se déroulera cette année dans le Morbihan

Le Forum de Nivillac, le CAEM de Nivillac et La Lande du Moulin à Sulniac accueilleront salariés, bénévoles et partenaires de la fédération nationale des CMR, les 18 et 19 mai 2013.

Les CMR

La Fédération nationale des CMR mène un projet visant à rendre la musique accessible au plus grand nombre. Elle organise ainsi l'intervention de 300 musiciens auprès de 500 collectivités et partenaires dans 36 départements. Fondé sur des valeurs d'éducation populaire, son concept d'intervention musicale globale permet de couvrir tous les temps de vie. Il se traduit par des activités allant de la petite enfance aux personnes âgées en passant par le temps scolaire, les milieux spécialisés et les pratiques musicales en amateur.

Association départementale CMR du Morbihan et CAEM de Nivillac

La Fédération est constituée en un réseau de proximité : associations départementales, carrefours d'animation et d'expression musicales (CAEM) et centres « musique et découverte ». Au plus près des réalités territoriales, ces structures constituent l'espace d'échanges, de propositions et d'initiatives pour le développement de son action, à l'image de l'association du Morbihan, basée à Nivillac.

Dans le Morbihan, les CMR sont représentés, d'une part, par cette association départementale regroupant 5 musiciens intervenants qui effectuent plus de 50 heures d'intervention musicale chaque semaine au sein de 19 collectivités territoriales et partenaires. Et d'autre part, par le CAEM de Nivillac qui propose 45 heures hebdomadaires d'ateliers musicaux dispensés par 13 professeurs CMR à 110 élèves.

Au programme

L'Assemblée générale de la Fédération est l'occasion pour les membres du réseau de se réunir pour deux jours d'échanges, de rencontres et de partage. En marge des réunions statutaires, salariés, bénévoles et partenaires du réseau sont invités à participer à des ateliers de pratique musicale ou de réflexion sur ses activités. Un atelier permettra aux musiciens de découvrir le Gamelan (cet ensemble instrumental caractéristique des musiques javanaise et sundanaise) avec l'association Ageng, un autre proposé par Carnivores Compagnie traitera de musique et mouvement et enfin le Graffiti research Lab animera un atelier de Light painting.

Cette année, le programme intégrera des temps de débats sur la réforme de l'école, les modifications des rythmes scolaires et leurs conséquences. Des moments musicaux viendront, comme à l'accoutumée, ponctuer ce week-end, et notamment le concert des Filles dans la Cuisine, groupe composé en partie de musiciennes intervenantes, qui aura lieu dans le théâtre le samedi 18 mai au soir.

Autres temps forts de ce week-end, bien sûr, la présentation du rapport d'activité 2012 et le dimanche, l'Assemblée générale avec le rapport du commissaire aux comptes, les rapports financier et moral, les débats et votes.

Plus d'infos sur le site www.lescmr.asso.fr



Pour ACTUALITÉS du GCU :

Wi-Fi 2013 : 3h pour 3€ - 1 semaine pour 15€ - 1 mois pour 30€

Poursuite de l'expérience sur 9 terrains : Bormes la Favière (83), Cavalaire (83), Giens (83), La Croix-Valmer (83), La Flotte (17), La Grande Motte (34), La Tranche-sur-mer (17), Le Bois-plage-en-Ré (17), St-Georges d'Oléron (17).

L'AGENDA :

Le prochain conseil d'administration aura lieu à Paris le mercredi 15 mai et la sortie de la revue Plein Air et Culture « Été » n° 279 fin mai.

À RETENIR :

LOCATIFS :

En basse saison, sauf pendant les vacances de printemps, il est possible de réserver un locatif (mobile home, bungalow toile) pour une période dite « courte » de trois nuits minimums. Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat du GCU.

ZOOM SUR ...NOS TERRAINS

Afin d'éviter toute rumeur ou interprétation hâtive, le conseil d'administration tient à faire le point sur la gestion des terrains pour la saison d'été 2013 (juillet et août).

- ⇒ une gestion salariée des mobil-homes et bungalows toile est assurée sur tous les terrains équipés de plus de 6 locatifs.
- ⇒ suite à la défection (refus d'entamer toutes négociations et de participer aux appels d'offres lancés par le GCU) de l'association qui assurait jusqu'en 2012 la gestion de quatre de nos terrains, certaines décisions ont été prises et des négociations sont encore en cours dans d'autres cas :
- ⇒ le terrain de Coutainville est remis en gestion bénévole complète par les campeurs : responsabilité, trésorerie et entretien des installations sanitaires.
- ⇒ les terrains de Canet et La Tranche-sur-Mer seront gérés par des salariés GCU (responsabilité et trésorerie) et les installations entretenues quotidiennement par une entreprise.
- ⇒ le terrain de La Grande Motte devrait continuer à être géré par des salariés et les installations entretenues par une entreprise, des contacts ont été pris pour cela, mais aucune décision définitive n'est encore intervenue. Parmi les solutions envisagées, nous recherchons des adhérents, souhaitant ou envisageant de faire un long séjour sur ce terrain, qui accepteraient d'être salariés pour assurer la responsabilité, la trésorerie et la gestion des locatifs. Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée avant mi-juin, le terrain sera remis en gestion bénévole qui fait partie des fondements du GCU. D'autres grands terrains continuent à fonctionner ainsi, sans problèmes majeurs. Les tarifs de séjours seront alors revus à la baisse, au niveau des terrains équivalents non gérés.

Si un emploi de gestionnaire salarié sur ce terrain vous intéresse, envoyez votre candidature au secrétariat du GCU 72, boulevard de Courcelles 75017 PARIS, à l'attention de la présidente.

Pour les terrains en gestion salariée, le fonctionnement du GCU avec réunion d'une assemblée des campeurs et élection d'un conseil des campeurs doit continuer à s'appliquer. De même, le service de jour, sans nettoyage des installations, doit être fait par chaque campeur.

Le conseil d'administration rappelle par ailleurs que la participation de tous à quelque niveau que ce soit à la gestion de l'association, à la défense de son patrimoine, à l'entretien des installations, à l'engagement bénévole, sont les valeurs fondamentales du GCU.



Colos et centres de loisirs : Quelles missions d'intérêt général et/ou d'utilité sociale ?

Journée d'étude 24 juin 2013 organisée par La Jeunesse au Plein Air à la MGEN, 3 square Max Hymans - 75015 Paris

Le secteur des séjours collectifs et des centres de loisirs s'est construit et développé à partir d'initiatives émanant de la société civile, soutenues par l'État dans le cadre d'une politique nationale. Or, les modes de régulation de l'action publique se sont transformés, les frontières privé/public, marchand/non marchand se sont affaiblies. Ces nouvelles configurations ont contribué à redéfinir la notion d'intérêt général, au cœur de l'intervention publique, et à mettre en scène celle d'utilité sociale. Qu'en est-il du secteur des colos et des centres de loisirs dans ce contexte ? Leurs missions sont-elles d'intérêt général ou d'utilité sociale ? En quoi et comment l'animation volontaire participe de cet intérêt général ou de cette utilité sociale ?

Dans la perspective de la revendication d'un futur statut du volontariat de l'animation, cette journée d'étude vous propose d'échanger sur ces questions à partir d'interventions de sociologues spécialistes de l'économie sociale et solidaire et des pratiques d'engagement des jeunes, ainsi que des acteurs des colos et des centres de loisirs.

Déroulement de la journée

Matinée :

*De l'intérêt général à l'utilité sociale :
définitions et applications au secteur des colos
et des centres de loisirs.*

- ✓ Interventions d'un élu et d'un sociologue.
- ✓ Table ronde : illustrations par des organisateurs de séjours et de centres de loisirs et de jeunes témoignant de leur expérience en tant qu'enfant.
- ✓ Débat avec la salle.

Après-midi :

*Les pratiques d'engagement des jeunes
aujourd'hui et l'animation volontaire.*

- ✓ Intervention d'un sociologue.
- ✓ Table ronde avec des représentants d'associations, de comités d'entreprise et de syndicats ainsi que des élus et des jeunes animateurs volontaires.
- ✓ Présentation du projet d'un futur statut du volontariat de l'animation.

Inscriptions auprès de La JPA nationale par courrier ou par courriel :

La Jeunesse au Plein Air – 21 rue d'Artois – 75008 PARIS

Tél 01.44.95.81.20 – Fax 01.45.63.48.09

courriel : lajpa@jpa.asso.fr

www.jpa.asso.fr

Frais de repas : 20€ à régler à l'inscription



Du Développement associatif à la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement vient de mettre en œuvre un programme ambitieux visant au développement de la vie associative en s'appuyant sur le rôle fédératif de ses délégations départementales. Au total ce sont 31 fédérations, dont la plupart seront coordonnées régionalement, qui bénéficieront d'un accompagnement spécifique du centre confédéral. 3 grandes problématiques ont été retenues :

- ⇒ Comment articuler le soutien à la vie associative et l'accompagnement fédératif ?
- ⇒ Comment redonner du sens politique à l'acte d'adhérer ?
- ⇒ Comment remettre de la proximité dans l'accompagnement fédératif ?

Dans un souci de pertinence et de développement de compétences sur les stratégies entreprises, le centre confédéral a souhaité s'appuyer sur une équipe du CNAM, dirigée par Jean-Louis Laville, sociologue et économiste.



La MAE SOLIDARITÉ agit pour la formation aux premiers secours

Le 19 février dernier, le Centre d'analyse stratégique du Gouvernement publiait une note consacrée aux gestes de premiers secours. Ses recommandations ? Former les personnels de l'Éducation nationale aux gestes d'urgence et sensibiliser les élèves à cette thématique lors d'une première formation durant leur scolarité.

MAE SOLIDARITÉ – qui joue un rôle essentiel en matière de prévention dans les établissements, de la maternelle au lycée – conçoit et diffuse de nombreux supports pédagogiques sur des thèmes essentiels, parmi lesquels les accidents de la vie courante et les gestes de premiers secours.

Aujourd'hui encore, 19 000 décès surviennent chaque année suite à des accidents domestiques. 500 enfants en sont victimes.

Chute, coup, saignement, obstruction des voies respiratoires... Pour chaque situation, il existe une procédure à suivre scrupuleusement, dans un temps limité. Que faire en cas d'urgence ? Quel service de secours appeler ? Autant de réflexes qui peuvent sauver des vies et qu'il est possible d'acquérir dès le plus jeune âge.

Alors que la Fédération Française de Cardiologie estime à seulement 1,5 million le nombre de Français initiés aux gestes de premiers secours, la formation est désormais inscrite au programme scolaire dès la maternelle. L'objectif ? Que chaque élève obtienne son PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à l'issue du collège.

Depuis 2007, MAE SOLIDARITÉ accompagne les enseignants sur cette thématique, en leur proposant « Hector, apprends-moi à porter secours » (cycles 1 à 3) et « Hector, premiers secours » (collège). Composés de logiciels, de tapis de jeu de l'oie, de kits de construction, et de chevalet, les outils Hector permettent aux équipes pédagogiques d'adapter leurs séances de travail au niveau des enfants, en privilégiant une approche collective et en répondant aux objectifs des textes officiels en vigueur.



MAIF Téléprotection garantit la sécurité du logement contre les risques de cambriolage.

A la Maif, la posture militante, c'est aussi proposer des solutions de prévention à ses sociétaires, y compris pour la protection de leurs biens.

Ainsi, avec le dispositif MAIF Téléprotection, le logement est protégé contre les risques de cambriolage grâce à une surveillance 24h/24 et 7j/7 : une centrale d'alarme sans fil installée au domicile est reliée à une station de télésurveillance gérée par IMA Téléassistance.

Le système détecte les tentatives d'intrusion, dissuade les cambrioleurs par une sirène puissante, alerte la station de télésurveillance qui contacte alors immédiatement l'abonné pour contrôler ou non sa présence sur les lieux et l'informer. Dans le cadre de la politique MAIF de prise en compte du handicap et pour que ce service profite à tous y compris aux personnes malentendantes, le système a été aménagé. Ainsi, IMA Téléassistance a conçu une alerte SMS dédiée, gratuite pour les personnes sourdes et malentendantes. Les échanges entre l'abonné et la station de télésurveillance se réalisent alors par SMS.

Par ailleurs, l'offre s'est enrichie d'un détecteur caméra qui se déclenche en cas d'alarme et permet ainsi à la centrale de télésurveillance de vérifier de visu l'intrusion.

Plus d'infos sur le site <http://www.maif.fr>

<http://www.maif.fr/particuliers/habitation/surveillance-a-distance/service-teleprotection-1.html>

Réviser son bac avec Le Monde

Pour la quatrième année consécutive, la MAIF renouvelle son partenariat avec le quotidien Le Monde qui propose, aux élèves de Première et de Terminale, les hors-série Réviser son bac avec Le Monde pour préparer l'examen. Ces ouvrages d'une centaine de pages, coédités par rue des écoles, sont disponibles en kiosque et librairie jusqu'à début juillet, au prix unitaire de 7,90 €.

La MAIF, fidèle à son engagement citoyen en faveur de l'éducation pour tous s'investit au sein de la sphère éducative pour proposer aux parents, aux enfants et aux enseignants un ensemble de solutions éducatives accessibles à tous.

La MAIF soutient depuis sa création la collection « Réviser son bac avec le Monde » et elle offre le téléchargement gratuit de ces 6 hors-série en intégralité à ses sociétaires et de larges extraits à tous sur www.revisersonbac.com

Cette année, dans le droit fil de cet engagement sociétal, la MAIF a proposé d'initier une grande enquête, première du genre, sur les modalités de préparation du bac afin d'alimenter la réflexion et le débat public en lui donnant les moyens de mieux comprendre la place réelle et imaginaire de cet examen pour les lycéens, les parents et les professeurs.

Découvrez les résultats de l'enquête Ipsos pour Le Monde et la MAIF

Plus d'infos sur le site <http://www.maif.fr>

<http://www.maif.fr/la-maif-s-engage/engagement-societal/favoriser-education/tout-le-monde-passe-le-bac.html>



« **Incompréhensible** », c'est en ces termes que Thierry Beaudet, Président de la MGEN titre son éditorial de « Valeurs mutualistes » n° 284, revenant sur une proposition du Parlement, de dans le cadre de l'adoption de la loi issue de l'accord national interprofessionnel (ANI), de généraliser les contrats collectifs obligatoires aux seuls salariés.

Relevant le décalage avec les propos du Président de la République qui préférerait une incitation plus qu'une obligation, Thierry Beaudet estime que cette disposition exclut du dispositif des pans entiers de la population : les étudiants, les chômeurs, les retraités, ceux qui par ailleurs sont les plus fragilisés, notamment en période de crise. Il regrette ainsi que l'intérêt général n'ait pas suffisamment été pris en compte, pour ne répondre qu'aux demandes, aussi légitimes soient-elles aux demandes inscrites dans l'ANI. Outre le poids financier de cette mesure pour les comptes publics, il pointe le risque d'une dégradation de la couverture sociale obligatoire et de craint la transformation du régime solidaire en « simple plancher ». Il en appelle donc à ne pas réduire l'accès aux soins à l'accès à une complémentaire santé, et de travailler à la régulation du système de santé, notamment en matière de prix des actes et d'activités.

A lire sur le site <http://www.mgen.fr>

<http://www.mgen.fr/index.php?id=2764>



Prévention Maif lauréate du Festival mondial du film de sécurité routière à l'UNESCO grâce au film « Permis Piéton »

Le principe d'une éducation à la sécurité routière précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens. Découvrir dès le plus jeune âge que la route, la rue, ne sont pas « à prendre », mais à partager, c'est acquérir des comportements indispensables pour se protéger des dangers de la circulation et prendre en compte les autres usagers. Le Permis Piéton aide les élèves à exercer leur discernement, leur sens critique, leur sens des responsabilités. Cela veut dire être capable d'identifier et d'évaluer les risques qu'ils rencontrent, qu'ils contribuent à engendrer, de choisir les décisions ou les comportements qui en minimiseront les conséquences négatives.

Le film « Le Permis Piéton pour les enfants » est diffusé à tous ceux qui passent leur Permis Piéton : 8 minutes pour mettre en scène trois champions handisports et transmettre aux enfants des conseils de prudence qu'ils mettent en pratique tous les jours quand ils se déplacent dans la rue.

Ce film offre un regard différent sur les dangers de la route et les personnes en situation de handicap.

Aladji Ba, non voyant, médaillé aux jeux paralympiques de Sydney au 400 mètres, Ahmed Jeddi, paralysé, champion PACA

2009 de tennis handisport et Delphine Soyer-Benvéniste, malentendante, professeur de danse diplômée d'Etat, sont devenus des exemples pour les enfants qui prennent conscience de leur propre vulnérabilité mais qui portent également un autre regard sur les personnes handicapées.

« Les adultes handicapés sont des modèles de sécurité piétonne. Nous avons choisi de mettre en avant leurs conseils avisés lorsqu'ils sont dans la rue. Par exemple, aujourd'hui, qui s'arrête derrière la bande podotactile ? C'est justement leur comportement exemplaire qui permet de faire prendre conscience aux enfants des dangers de la route parce qu'à pied, c'est eux qui se conduisent ! » explique Bernard Benoist, Président de l'association Prévention Maïf.

Le Permis Piéton n'est pas une disposition réglementaire, mais un outil pédagogique destiné à symboliser l'engagement de l'enfant à respecter les règles de prudence apprises. Il est à la disposition des enseignants afin de leur permettre de traiter la rubrique de l'APER consacrée aux piétons. Il fait partie intégrante du continuum éducatif.

Plus d'infos sur le site www.prevention.maif.fr

ACTUALITÉS DE L'ESS

Les Le Labo de l'ESS a organisé une rencontre

« La diversité de l'économie sociale et solidaire : une force pour l'économie »

Rendez-vous a été fixé le **mercredi 15 mai 2013 à 16h30 au 3 square Max Hymans 75015 Paris** amphithéâtre de la MGEN pour porter ensemble l'ESS au cœur du débat économique.

De très nombreuses initiatives réinventent l'économie ; elles sont méconnues, cet événement les a mis en scène pour en montrer la portée.

Des personnalités, des penseurs, des économistes, et le LABO de l'ESS ont échangé sur les combats à mener pour changer de cap.

Benoît Hamon, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la Consommation, a conclu cette après-midi.

Plus d'infos sur le site <http://lelabo-ess.org>

Le Master 2 POPESS (Pilotage des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire de l'IAE Gustave Eiffel – Université Paris-Est Marne-la-Vallée a organisé une conférence sur le thème « quelles formations en gestion pour les coopératives ? »

Cet événement s'est déroulé le mercredi 29 mai à la mairie du 9^{ème} arrondissement.

La conférence participative « former COOP » avait pour but de trouver des réponses et de contribuer au « choc coopératif » prévu dans la première loi sur l'économie sociale et solidaire. En présence de Pierre Liret, directeur emploi formation à la CG SCOP, de professeurs de l'université Paris-est Marne la Vallée et de divers représentants de coopératives. L'ESPER était présente a cette conférence et a présente l'accord cadres pour l'éducation à l'ESS.

La Lettre de L'ESPER n°28 – Mai 2013

Directeur de la publication : Roland BERTHILIER

Comité de rédaction : Jérôme CALMELS, Nicolas LANG

L'ESPER

3, square Max-Hymans 75015 Paris

contact@lesper.fr - www.lesper.fr

Tél. 01 43 06 29 21 - Fax 01 43 06 79 19